

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 4 (2005)

Heft: 2

Artikel: Une collecte véritablement professionnelle de données : quelques réflexions à propos du texte de Daniel Fink

Autor: Killias, Martin

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1050852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Martin Killias

Une collecte véritablement professionnelle de données

Quelques réflexions à propos du texte de Daniel Fink

Résumé

L'auteur commente les projets d'avenir en matière de statistiques de la criminalité. Il émet des vœux et des propositions au sujet des statistiques de la police, des statistiques du parquet (futur modèle du ministère public) et des recueils de données statistiques par les sondages de victimisation et de délinquance auto-reportée.

Zusammenfassung

Der Autor kommentiert die vorgesehenen Projekte im Bereich der Kriminalstatistik. Er äussert Wünsche und Vorschläge betreffend die Polizeistatistik, die Statistik der Anklagebehörden (künftiges Staatsanwaltschaftsmodell) und der Sammlung statistischer Daten von Opferbefragungen und der selbst angezeigten Kriminalität.

Summary

The author comments on the future projects in the field of crime statistics. He expresses wishes and propositions regarding the police statistics, the statistics of the prosecution (future model of the public prosecutor) and the collection of statistical data from victim surveys and self-reported delinquency.

1. Remarque liminaire

La Suisse dispose, grâce aux grandes qualités des spécialistes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) chargés de l'élaboration des bases de données sur la criminalité et grâce à une très bonne collaboration avec différents instituts universitaires, de données relativement complètes et souvent de très haute qualité. Cela vaut surtout pour la statistique des condamnations et les données pénitentiaires qui souvent dépassent ce que l'on trouve dans les pays voisins. En commentant les projets d'avenir de l'OFS en la matière, nous aimerions revenir surtout sur les statistiques policières, soit l'enfant de tous les soucis (et en mêmes temps des plus grands espoirs) en Suisse, ainsi que sur quelques projets novateurs destinés à combler des lacunes au-delà des statistiques existantes.

2. La statistique policière «minimale» et... minimaliste

La structure fédéraliste de la Suisse a retardé le développement de forces de police «nationales». Elle a non seulement eu pour conséquence que le service d'ordre à l'intérieur du pays restait plus longtemps qu'ailleurs l'une des attributions de l'armée; elle empêchait, après la deuxième guerre mondiale, le développement d'une statistique policière de la criminalité, soit à l'époque où les autres pays européens ont tous développé de telles statistiques¹. Ces données sont même restées une sorte de «secret d'Etat» dans plusieurs cantons (à Genève surtout) que même des scientifiques n'avaient pas le droit de consulter. Ce n'est qu'à partir du début des années 1980 que les polices cantonales ont accepté l'idée de laisser le Ministère public de la Confédération publier, sous la forme de cahiers photocopiés, une statistique policière de la criminalité dite, à juste titre, «minimale». Quelques années plus tard, notre collègue Eisner a eu l'immense privilège de pouvoir accéder aux données cantonales dont la consultation était encore taboue quelques années auparavant².

¹ Pour un résumé de ces arrière-fonds, cf. Killias M., *Précis de criminologie*, Stämpfli, Berne, 2^e édition 2001, numéros 217–223, 859 et 942.

² Eisner M., *Das Ende der zivilisierten Stadt*, Campus, Frankfurt, 1997.

Cette «glasnost» un peu tardive n'a évidemment pas favorisé un débat sur les qualités de telles collectes de données. Certains cantons tels que Zurich et Argovie ont joué les pionniers en développant des statistiques de grande qualité, alors que les règles de comptage n'ont jamais été unifiées au niveau national. Si la diversité des programmes informatiques peut sans doute être un inconvénient, l'élément décisif reste l'uniformité des règles de comptage. Comment par exemple faut-il comptabiliser un drame familial où le père a tué ses deux enfants et son épouse avant de se donner la mort? S'agit-il d'un «cas» de trois meurtres ou d'une affaire avec un seul suspect? Plutôt que de disserter sur ces questions de délimitation, il convient de rappeler que les cantons n'appliquent aucunement les mêmes critères de comptabilisation. À l'avenir, la solution la plus élégante serait sans doute d'entretenir trois fichiers distincts, soit un premier pour les événements, un deuxième pour les victimes et un troisième pour les suspects. Ces fichiers devraient être constitués selon une logique prospective et donc permettre d'y insérer toute évolution ultérieure, telle la découverte d'un deuxième suspect ou la clôture de l'enquête et le transfert du dossier au parquet respectivement au tribunal. Cela permettra un grand nombre de découpages ainsi que le calcul de taux d'élucidation en tout temps.

Contrairement au bon mot de Gorbatchev, celui qui vient trop tard ne sera pas toujours puni par l'histoire. En effet, la grande percée de l'informatique permet aujourd'hui la constitution de statistiques sensiblement plus développées que ce qui est courant dans les pays qui nous entourent. Soucieux de conserver des séries chronologiques vieilles de plus d'un demi-siècle, les services statistiques d'autres pays hésitent pour des raisons compréhensibles à réformer leurs systèmes de collecte de données. Au moment de la refonte complète de son système de statistique policière, la Suisse dispose de l'avantage considérable de pouvoir opter pour les technologies les plus avancées.

Deux mots de mise en garde s'imposent cependant. D'abord, il ne faudrait pas renoncer à organiser une transition en souplesse de l'ancien vers le nouveau système, en maintenant pendant un certain temps et dans certaines régions l'ancien modèle de comptage. Cela permettra de suivre l'évolution de manière ininterrompue, en apportant aux séries anciennes ou nouvelles les facteurs de pondération appropriés, et d'«actualiser» ainsi les anciennes données de la série. Ensuite, il sera plus important d'uniformiser les règles de comptage que les outils informatiques. Comme l'ont montré les expériences faites lors de l'élaboration du *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics*³, les divergences de définition des infractions – inévitables au niveau européen – ne gênent pas trop pour autant que les sous-catégories (par exemple les différentes formes de brigandage) soient comptées séparément. En fait, plus les données sont désagrégées, mieux elles se prêtent à des comparaisons internationales.

Nous sommes sûr que la section «criminalité et droit pénal» de l'OFS sera parfaitement en mesure de maîtriser ces différentes innovations. Il serait peut-être plus judicieux de laisser l'insertion des données à la seule responsabilité de la police, en insistant cependant sur l'uniformité des règles de comptage et en confiant la responsabilité de la présentation exclusivement aux spécialistes de l'OFS.

3. Les statistiques du parquet

Dans la perspective de la refonte du droit de procédure pénale en Suisse, il serait sans doute pertinent de penser à récolter de manière régulière et systématique des données sur (1) les enquêtes ouvertes, (2) les affaires classées ou portées devant une juridiction, (3) les ordonnances de condamnation et (4) les transactions et autres décisions des procureurs. Comme le Groupe d'experts chargé de l'élaboration du *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics* l'a plusieurs fois déploré, les données sur la phase de l'instruction et de l'accusation manquent cruellement dans la plupart des pays⁴, alors que la majorité des décisions se prennent typiquement à ce stade de la procédure⁵. À l'avenir alors que les pouvoirs des procureurs pourront encore augmenter, il sera difficilement défendable de méconnaître des questions aussi importantes que celles de savoir

3 WODC, La Haye/Home Office, Londres/ESC-UNIL, Lausanne, 2^{ème} édition 2003, 21.

4 Ibid., pp. 87ss.

5 Marguerat C., Essai d'analyse des données statistiques des autorités de poursuite pénale de quatre cantons suisses, Mémoire de diplôme, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, 2002. Cette analyse porte sur les décisions prises par les parquets des cantons de Genève, Vaud et Zurich.

(1) ce que sont les priorités adoptées par les parquets, (2) qui en profite, qui y perd et (3) quelle sera la nature des règlements extra-judiciaires.

4. Les sondages

Depuis 1984, l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne et de son Ecole des sciences criminelles organise des sondages nationaux et internationaux de victimisation, soutenu par l'OFS et sa section «criminalité et droit pénal», d'autres Offices fédéraux et surtout le Fonds national de la recherche scientifique. Ces sondages sont une source d'informations précieuse sur le vécu de la criminalité du point de vue des victimes et de la population en général. Ils permettent notamment de connaître (1) le volume de la criminalité (indépendamment des statistiques) et le fameux chiffre noir, (2) la proportion d'affaires portées à la connaissance de la police, (3) l'évolution de la criminalité, (4) la distribution de telles expériences en fonction de caractéristiques sociales et démographiques, enfin (5) qui, selon les victimes, sont les auteurs. De telles données permettent de répondre à des interrogations interminables dans certains pays voisins. Ces données récoltées depuis bientôt 20 ans permettent par exemple de constater⁶:

- (1) que la criminalité a évolué dans un sens proche de ce qui résulte des statistiques;
- (2) que les victimes ne dénoncent aujourd'hui pas davantage d'infractions à la police que dans les années 1980;
- (3) que les jeunes de moins de 20 ans sont sensiblement plus souvent victimes de délits de violence;
- (4) et que les descriptifs donnés par les victimes concernant les caractéristiques des auteurs (suspects) sont relativement proches de ce qui résulte des statistiques policières.

Pour l'utilisation de statistiques, de telles informations sur leurs arrières-fonds sont sans doute utiles. L'OFS et sa section «criminalité et droit pénal» a d'ailleurs à juste titre introduit plusieurs sondages pour compléter les données statistiques. On peut espérer que les sondages de victimisation vont continuer à compléter les statistiques policières et de condamnation, à l'avenir éventuellement sous la responsabilité de l'OFS. Ils permettent en outre une comparaison internationale beaucoup plus fiable de la

situation en matière de criminalité, ce qui s'est avéré décisif avant la votation sur les accords de «Schengen / Dublin» du 5 juin dernier⁷.

On peut encore espérer que la récolte de données sur la délinquance juvénile (délinquance auto-reportée⁸) sera à son tour reprise à l'avenir par l'OFS. A l'instar des sondages de victimisation, la récolte de telles données n'est pas excessivement coûteuse, mais fort utile pour connaître l'évolution dans le temps et en comparaison avec d'autres pays. Comme les sondages «PISA» l'illustrent, de telles données peuvent facilement devenir un instrument primordial pour une politique rationnelle, en matière de délinquance pas moins que dans le domaine pédagogique et scolaire.

Martin KILLIAS

Ecole des sciences criminelles

Université de Lausanne

martin.killias@unil.ch

⁶ Cf. Killias M. *op. cit.*, numéros 322, 256, 550 et 408.

⁷ «La criminalité en Suisse dans le contexte européen actuel», www.icdp.ch (16.05.05).

⁸ Cf. Junger-Tas J., Haen Marshall L., Ribeaud D., *Delinquency in an International Perspective. The International Self-Reported Delinquency Study (ISRD)*, Kugler Publications, La Haye, 2003. Une nouvelle enquête de ce type (ISRD-2) est prévue en automne 2005 dans plus de 20 pays.